

ARRETE DU MAIRE POUR  
MODIFICATIONS DE CONDITIONS DE CIRCULATION  
POUR LE REMPLACEMENT APPUIS DE POTEAUX TELECOM

N° 2022 / 07

LE MAIRE

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation par la société S.O-COM, sise à MONTAUBAN, pour des travaux remplacement d'appuis FTTH en **chantier mobile** sur les voies communales dans divers secteurs de la commune (selon plan annexé).

Vu l'empiètement sur les chaussées et la nécessité de mettre en place une restriction sur section courante,

ARRETE

Article I : la circulation sera restreinte dans les 2 sens de circulation.

Une circulation alternée (manuellement) dans les deux sens de circulation sur ces portions de voies communales sera mise en place pendant la durée des travaux.

Article II : les dépassements et le stationnement seront interdit le long des voies concernées.

Article III : les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 09 mai 2022 pour une durée de 30 jours.

Article IV : la société S.O-COM devra prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la législation en vigueur, pour signaler le chantier et assurer la sécurité des personnes.

Fait à Fons, le 12 avril 2022

Le Maire



Laurent MARTIN

COMMUNE DE FONS



